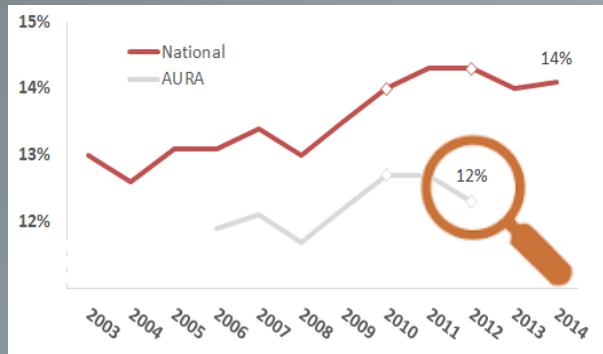


## La pauvreté monétaire en quelques chiffres

**14,1 %**  
de personnes pauvres en 2014 en France

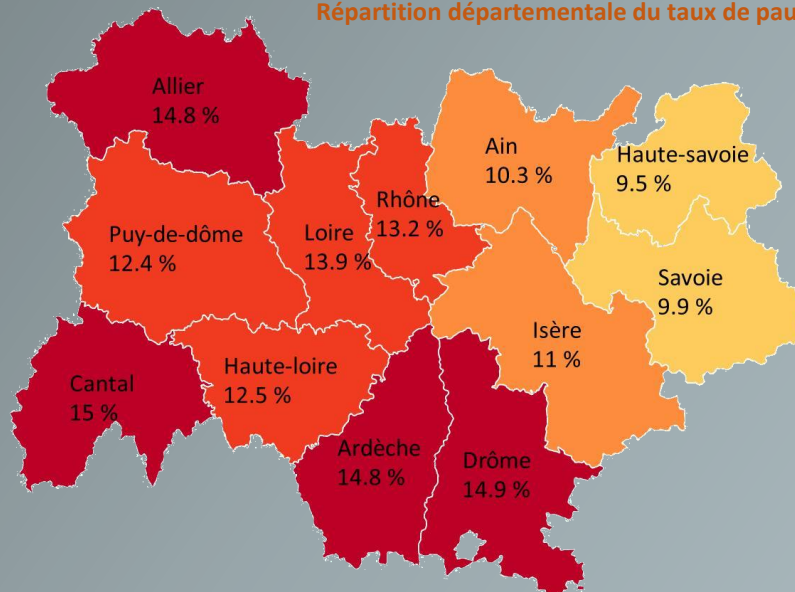
 < 1 008 €  
 < 2 117 €  
 < 1 310 €

Évolution du taux de pauvreté (Insee)



◇ Changement de méthode de calcul

Répartition départementale du taux de pauvreté (Insee)



Nombre de bénéficiaires des principaux minima sociaux en Auvergne – Rhône-Alpes à fin 2015

	Revenu de Solidarité Active	Allocation Adulte Handicapé	Minimum Vieillesse	Allocation Spécifique Solidarité	Allocation Temporaire d'Attente
Régime général	158 088	113 469	40 617	46 747	1 317
Régime des indépendants			1 078		
Régime agricole			3 995		
<b>Total</b>	<b>160 987</b>	<b>116 753</b>	<b>45 690</b>	<b>46 747</b>	<b>1 317</b>

Sources : Caf, MSA, RSI, Carsat, Pôle Emploi

La MRIE collecte pour

**24 109** dossiers de surendettement ont été déposés en 2015 en Auvergne-Rhône-Alpes (Banque de France)

➔ **+ 2,3 %**  
**+ 25,1 %**

par rapport à 2010  
par rapport à 2008



## La pauvreté monétaire en quelques mots

Ce premier article ouvre une première porte sur la pauvreté à partir d'une approche monétaire. Il s'agit donc d'interroger le nombre, les profils et situations rencontrées par les personnes entendues comme pauvres au sens statistique. Pour prolonger la réflexion sur les questions de pauvreté monétaire, nous vous renvoyons aux travaux de l'Insee, de l'Observatoire des inégalités, de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (Onpes) et d'associations qui rendent compte de leurs observations de terrain et sont citées dans les pages qui suivent.

### Un taux de pauvreté qui suit un mouvement ascendant depuis 2008

L'indicateur le plus usité en ce qui concerne la pauvreté monétaire est celui du taux de pauvreté calculé par l'Insee. Cet indicateur propose une approche relative de la pauvreté, c'est-à-dire qu'il détermine la pauvreté au regard du revenu standard (médian<sup>1</sup>) de la population française. Sont considérés comme pauvres les habitants qui disposent de moins de 60 % de ce revenu. En 2014, le seuil s'établit à 1008 € par mois et par unité de consommation<sup>2</sup>. Au niveau national, 14,1 % des habitants sont en situation de pauvreté, c'est-à-dire disposent de ressources inférieures au seuil de pauvreté. 8,3 % de la population française connaît une situation de pauvreté durable, c'est-à-dire est pauvre trois années sur les quatre dernières.

Quelle évolution le taux de pauvreté connaît-il ? À long terme, l'augmentation du taux de pauvreté est évidente depuis 2008. Le contexte global n'est pas favorable, le niveau de vie de la population générale stagne depuis 2008. Ainsi, si la population générale voit ses revenus stagner depuis plusieurs années, la part de ceux qui « décrochent » augmente. L'Insee calcule d'autres niveaux de pauvreté amplifiée : le taux de pauvreté à 40 % et celui à 50 % du revenu médian. En 2014 toujours, 3,6 % de la population française perçoit moins de 672 € par mois et par unité de consommation (seuil à 40 %) et 8,1 % moins de 840 € (seuil à 50 %). Ces proportions suivent globalement les mêmes évolutions que le taux de pauvreté à 60 %, elles ont augmenté depuis 2008. En somme, les pauvres sont plus nombreux et plus pauvres aujourd'hui qu'en 2008.

Qui sont les ménages les plus concernés par la pauvreté monétaire ? Les tendances se poursuivent sur le sujet avec une sous exposition à la pauvreté pour les couples (avec ou sans enfants) et les retraités<sup>3</sup> et, à l'inverse, une forte surexposition de la pauvreté pour les familles monoparentales dont le taux de pauvreté avoisine 36 % en 2014. Eu égard au statut professionnel, précisons que cette année l'Insee repère une hausse significative du taux de pauvreté pour les indépendants : 18,8 % en 2014 contre 17,9 % en 2013. Quant au sexe et à l'âge, les chiffres sont unanimes : la pauvreté est plus féminine que masculine (1,4 point d'écart entre les deux taux) et se concentre à la base de la pyramide des âges. Les enfants et les jeunes sont effectivement les premiers touchés par la pauvreté (de par les revenus faibles de leurs parents), puisqu'environ un jeune français sur cinq de 0 à 29 ans est considéré comme pauvre en 2014. Et cette tendance semble se renforcer et concerner d'autres pays.

Dans son étude sur « *les enfants de la récession* », l'Unicef dresse un panorama de la « récession » engagée en 2008 sur les enfants, à partir de l'analyse de la situation d'une quarantaine de pays développés<sup>4</sup>. « *Le nombre d'enfants ayant sombré dans la pauvreté pendant la récession dépasse de 2,6 millions le nombre d'enfants qui en sont sortis depuis 2008* ». Parmi les 41 pays étudiés, la France occupe la trentième position sur l'évolution de la pauvreté entre 2008 et 2012 (les premiers pays étant ceux pour lesquels la pauvreté a diminué). L'étude fait notamment état d'un nombre de jeunes NEET<sup>5</sup> en forte hausse dans de nombreux pays et un sentiment d'insécurité et de stress croissant pour enfants et jeunes.



<sup>1</sup> Le revenu médian partage la population en deux : la moitié dispose de moins et l'autre moitié de plus.

<sup>2</sup> L'échelle des unités de consommation (UC) est la suivante : 1 UC est attribuée au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans et plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

<sup>3</sup> Pour les retraités, l'Insee explique cette baisse débutée en 2011 par les revalorisations successives du minimum vieillesse et un niveau de pensions plus élevé pour les nouveaux retraités.

<sup>4</sup> Pays de l'Union Européenne et/ou de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques.

<sup>5</sup> « *Not in employment, education or training* », sans emploi, ne suivant pas d'études ni de formation.

P16  
P39  
P137  
P141  
P152  
P174  
P181  
P213  
P334  
P351  
P353  
P358

Comment le taux de pauvreté varie-t-il selon les territoires ? La région semble globalement avantagée si l'on en reste au taux de pauvreté Auvergne-Rhône-Alpes<sup>6</sup>. 12,3 % de la population, soit environ 950 000 habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes étaient en situation de pauvreté financière. La carte met en évidence la surexposition à la pauvreté pour les territoires de l'ouest de la nouvelle région. Ce phénomène est net dans la typologie socio-économique des communes présentée page 300. La Politique de la Ville rappelle que les phénomènes de concentration de la pauvreté sont manifestes à une échelle plus fine. Sur les 140 quartiers Politique de la Ville de Rhône-Alpes, le taux de pauvreté dépasse, en moyenne, 40 % (et oscille entre 25 % et plus de 50 % selon les quartiers)<sup>7</sup> : « *ce n'est donc pas la pauvreté en elle-même qui caractérise les ménages de ces quartiers, mais la concentration géographique de cette pauvreté, qui crée un environnement défavorable et un surcroît de difficultés pour les ménages, en particulier pour l'accès à l'emploi* ».

### Un effet de précarisation confirmé par d'autres indicateurs de pauvreté...

Le taux de pauvreté calculé par l'Insee n'est pas le seul indicateur statistique de pauvreté monétaire, d'autres peuvent être analysés. Nous nous limiterons ici à l'analyse de deux dispositifs spécifiques aux personnes (très) pauvres : les minima sociaux et le surendettement.

Les minima sociaux visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Dans ses tableaux, la Drees recense 8 minima sociaux<sup>8</sup> en vigueur actuellement. Ces personnes vivent avec des revenus faibles, pour la plupart bien en-deçà du seuil de pauvreté. Hors compléments de ressources éventuels (notamment dans le cadre de l'AAH), elles perçoivent des revenus compris entre 350 € et 800 € pour une personne seule. Au niveau national, le nombre de bénéficiaires de minima sociaux augmente fortement depuis 2009 (de 2 % à 7 % chaque année)<sup>9</sup>. En partie du fait de l'intégration des départements auvergnats dans les statistiques régionales, il ne nous est pas possible d'observer l'évolution du nombre de bénéficiaires de minima sociaux à l'échelle régionale. Par contre, les données glanées auprès de différentes administrations sur 5 minima sociaux permettent de déterminer que, fin 2014, au moins 371 000 foyers percevaient un minimum social en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le surendettement est caractéristique d'une entrée dans la pauvreté ou de son intensification. La Banque de France définit le surendettement comme suit : « *si vous ne parvenez plus, malgré vos efforts et de façon durable à rembourser vos mensualités de crédits et/ou plus généralement à faire face à vos dettes non professionnelles* »<sup>10</sup>. En Auvergne-Rhône-Alpes comme au niveau national, le nombre de personnes ayant déposé un dossier de surendettement est en hausse depuis 2008, hausse cependant moins flagrante ces dernières années. Les situations budgétaires des personnes endettées sont particulièrement « embolisées », en atteste notamment la part importante de ménages endettés sollicitant les aides facultatives de CCAS (cf. p. 120). Dans son rapport 2015<sup>11</sup>, le Secours Catholique évoque le « cercle vicieux » du surendettement, alimenté par les frais des banques. Pour faire face à ces difficultés, le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale<sup>12</sup> a mis en place le plafonnement des commissions bancaires et développe des actions de prévention contre le surendettement. Mais si des avancées sont bien engagées, le chantier est encore vaste.

### ... également par les observations et analyses des acteurs présents sur le terrain

En écho aux statistiques publiques, le premier message des acteurs qui œuvrent sur le terrain, particulièrement bien placés pour rendre compte de la précarité financière des populations, semble être celui de la paupérisation de la population, en nombre comme en nature des besoins. « *Les bénévoles assistent au quotidien à l'explosion des demandes d'aides* » indique le Secours Populaire sur son site internet en évoquant un « *raz-de-marée de la misère* ». Le questionnaire travaillé par le groupe « indicateurs d'alerte » envoyé aux acteurs en contact direct et régulier avec les personnes en situation de pauvreté en atteste (cf. p.154) : parmi les 400 répondants au questionnaire, 64 % des acteurs font part d'une augmentation de leurs sollicitations durant les deux dernières

<sup>6</sup> Taux calculé à partir des données fiscales 2012.

<sup>7</sup> Jakoubovitch S. et Gilbert A., 2016, « Les quartiers politique de la ville : jeunesse et précarité », Insee-Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°14.

<sup>8</sup> Le Revenu de Solidarité Active (RSA), l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI), l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), l'Allocation d'Insertion ou Allocation Temporaire d'Attente (AI ou ATA), l'Allocation Supplémentaire Vieillesse ou Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASV ou ASPA), l'Allocation Veuvage et l'Allocation Équivalent Retraite-remplacement ou l'Allocation Transitoire de Solidarité-remplacement (AER ou ATS).

<sup>9</sup> Variations calculées à partir des fichiers statistiques de la Drees.

<sup>10</sup> Définition issue du site internet de la Banque de France.

<sup>11</sup> Secours Catholique, 2015, « Statistiques d'accueil 2014 ».

<sup>12</sup> Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, 2016, « Bilan 2013-2015 et perspectives 2016-2017 », dossier de presse.

P16  
P87  
P127  
P169  
P174  
P190  
P310  
P383

années et plus de 80 % disent rencontrer majoritairement des « *personnes fragiles qui peuvent basculer au moindre accident de parcours* » ou des « *personnes véritablement ancrées dans la pauvreté* ». Dans l'enquête sur le reste pour vivre (cf. p. 120), les CCAS évoquent des sollicitations, croissantes, qui concernent de plus en plus fréquemment des besoins de première nécessité et qui se chronicisent, souvent dans l'urgence. Ces observations reviennent, de façon récurrente, dans les propos d'autres acteurs interrogés.

Le second message concerne la typologie des personnes pauvres. Le visage de la pauvreté semble « brouillé » par un élargissement des populations touchées. Les banques alimentaires reviennent sur cet élargissement du public aidé avec près des deux tiers des personnes aidées depuis moins d'un an. Elles signalent que 4 millions de personnes, au niveau national, ont recours chaque année à l'aide alimentaire et rappellent que « *l'insécurité alimentaire pourrait concerner une population plus importante. On le sait, certaines personnes ont des réticences à solliciter une assistance* »<sup>13</sup>. À ce sujet, les CCAS interrogés dans l'enquête « reste pour vivre » confient rencontrer de plus en plus de personnes seules (notamment des pères) en difficultés financières suite à une séparation conjugale. Les jeunes sont ceux qui semblent les plus difficiles à atteindre, pourtant tout le monde s'accorde pour dire que beaucoup vivent d'importantes insécurités financières : « *la précarisation des plus jeunes est encore beaucoup plus forte et ceux-là n'ont droit à rien* » exposait un professionnel de CCAS. Si la garantie jeune semble avoir ouvert quelques espoirs à ce sujet, ses effets sont encore difficilement mesurables. Dans ce portrait de la population en difficultés monétaires, les associations témoignent également du caractère international du « visage » de la pauvreté. « *En 2015, le visage de la crise a de multiples facettes : crise des réfugiés, crise de l'Europe solidaire, crise environnementale, crise syrienne toujours. Il y a une vingtaine d'années, seuls les travailleurs humanitaires témoignaient de ces crises. Nous sommes désormais des millions, questionnés par une société civile qui s'organise en France comme sur les terrains internationaux* » expose Médecins du Monde dans son rapport moral 2015. Cette montée en charge de sollicitations alimentaires et financières provenant des populations étrangères arrivées en France récemment est confirmée par les statistiques d'accueil du Secours Catholique. En Auvergne-Rhône-Alpes, le Secours Catholique<sup>14</sup> indique qu'il a rencontré davantage d'étrangers et notamment de demandeurs d'asile dans ses accueils en 2014 (plus que par le passé et plus qu'au niveau national). Ces derniers, souvent des hommes, cristallisent d'importantes difficultés financières et vivent dans des conditions particulièrement dégradées.

Cet élargissement des publics en difficultés financières conjugué au mouvement de précarisation semble peser sur les épaules des acteurs qui y sont confrontés quotidiennement. Nombre de témoignages rendent compte de leur sentiment d'impuissance face à certaines situations, et la frustration que celle-ci génère dans leur pratique professionnelle. Les trois quart des acteurs interrogés dans le questionnaire « indicateurs d'alerte » estiment que leur action n'est pas adaptée avec certains publics. Du côté des personnes concernées, les difficultés financières sont souvent surmontées par la solidarité familiale ou amicale, le recours à des pratiques illégales (notamment travail au noir) et tout simplement de la « débrouille » comme le disent les jeunes.

« Les trois quarts du temps on se débrouille tout seul. On essaie de se débrouiller tout seul sur ces trucs-là (*l'alimentation*), parce que je veux pas dépendre de... tu vois ? On fait énormément d'invendus, on essaie en tout cas. On essaie d'être à côté d'un supermarché pour pouvoir les faire et on récupère tellement de choses. »

En écho à ces pratiques, un dernier point important traverse les réflexions et travaux que nous avons menés ces dernières années : il s'agit du non recours et de l'invisibilisation de certains publics pourtant en difficultés pécuniaires, les deux phénomènes étant liés. C'est sur ce sujet que l'Onpes a lancé une étude<sup>15</sup>, portant plus précisément sur l'exclusion sociale des publics « invisibles ». L'étude conclut notamment à l'identification de 7 groupes de populations dits « invisibles » : les sans domicile stable (dont les hébergés chez des tiers), l'entourage familial des enfants placés ou en voie de l'être, les personnes logées présentant des troubles de la santé mentale, les sortants d'institutions (prison, aide sociale à l'enfance), les travailleurs indépendants pauvres, les personnes âgées pauvres et les personnes pauvres vivant en milieu rural. Ainsi, pour ces publics plus encore, il semble que de nouvelles formes d'aide et plus largement de collaborations sont à inventer. ■ ■

<sup>13</sup> Rapport d'activité du réseau des Banques alimentaires, année 2015.

<sup>14</sup> Secours Catholique, 2015, « Statistiques d'accueil 2014 – Analyses régionales ».

<sup>15</sup> Baronnet J. et Faucheux-Leroy S., 2014, Étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale de certains publics mal couverts par la statistique publique, ONPES-FORS recherche sociale.